

MOTION

In Committee

AMENDMENT TO BILL 2

THE MUNICIPAL AMENDMENT ACT
(STRENGTHENING CODES OF CONDUCT
FOR COUNCIL MEMBERS)

Moved by the Honourable Mr. Wharton

THAT Clause 4 of the Bill be amended by striking out "180 days after it receives royal assent" and substituting "on November 1, 2020".

MOTION

Étude en comité

AMENDEMENT AU PROJET DE LOI 2

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES
MUNICIPALITÉS (EXIGENCES ACCRUES
À L'ÉGARD DES CODES DE CONDUITE
VISANT LES CONSEILLERS)

Motion de M. le ministre Wharton

Il est proposé que l'article 4 du projet de loi soit modifié par substitution, à « 180 jours après sa sanction », de « le 1^{er} novembre 2020 ».